Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022



ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour les travaux d'électrification et équipements d'un montant supérieur à 150 000€ HT Programme 2022 à 2025 inclus,

Vu la procédure de marché subséquent ayant pour objet la Dissimulation de la Rue de la République sur la commune de Montrison,

ARRETE:

ARTICLE 1 : sont désignés, en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 2 janvier 2023 pour la procédure dont l'objet est visé ci-dessus :

- M. Didier IMBERT, Directeur Général des Services,
- Mme Emmanuelle GRANGE, Directrice Générale Adjointe,
- M. Gilbert VASSELON, Responsable du service Réseaux.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le 2 2 DEC. 2022

La Présidente du Syndicat

Mme Marie-Christine THIVANT